

toute bonne fermière ? Elle doit donc se bien pénétrer de l'importance de sa tâche, ne pas craindre de l'étudier et ne pas redouter l'ennui qui ne peut naître du travail généreusement accepté.....

D'ailleurs, puisque l'intérieur de la famille est confié à la femme, elle manquerait à une obligation essentielle si elle négligeait de s'instruire des devoirs qu'elle doit y remplir. N'a-t-elle pas surtout la douce mission de se faire l'auxiliaire de son mari ?

A la campagne, il y a deux ménages à gouverner, celui de la famille et celui de la ferme. Une bonne maîtresse de maison comprend qu'ils ne peuvent être communs. Elle doit y consacrer les mêmes soins, et une égale surveillance, et si la direction est quelquefois modifiée par les exigences de l'exécution, l'économie et l'ordre doivent présider à tout dans les deux ménages.

Ce petit travail sera divisé en trois parties :

1o. Qualités nécessaires à toute bonne ménagère ; ses premiers devoirs. Bien-être dans la famille. Administration et augmentation du revenu. La science des détails.

2o. Connaissances agricoles que doit posséder une bonne fermière. Comment elle peut les acquérir et les mettre en pratique. Ce qu'elle doit avoir sous sa direction. Ordre à établir dans la ferme. Basse-cour. Vacherie. Laiterie. Bergerie. Porcherie. Garenne. Rucher.

3o. Cuisine de la ferme. Le jardin potager. Culture des petits fruits. Un mot sur la culture des fleurs. La laine et le lin. M.

Correspondance.

RATIONS POUR VACHES LAITIÈRES.

à L. S. V.

Vous me demandez une ration pour vaches laitières, en vue de la production du lait, et basée sur l'emploi de la paille comme fourrage principal. Vous en aurez déjà composé, sans doute, en suivant mes instructions publiées dans la brochure sur l'ensilage. Cependant, voici les deux rations que je crois devoir vous conseiller, dans les conditions que vous indiquez :

lbs.	Matières sèches.	Sucre.	Protéine digestible.	Graisse digestible.
12 Paille.....	12.2	4.1	0.2	0.1
2 Tourteau de colza..	1.79	0.55	0.61	0.19
4 Poin de trèfle.....	3.2	1.52	0.30	0.06
2 Son.....	1.6	0.91	0.23	0.06
2 Grains concassés.....	1.7	1.34	0.27	0.06
22 Total.....	20.5	8.22	1.60	0.47

1ère RATION :				
Comme plus haut.....	20.5	8.22	1.60	0.47
avec 20 lbs d'ensilage...	3.74	2.20	0.18	0.08
	24.24	10.42	1.78	0.55

2ème RATION :				
Comme plus haut.....	20.5	8.22	1.60	0.47
avec 20 lbs de navets....	2.6	1.9	0.24	0.02
	23.1	10.12	1.84	0.49

Avec ces rations et la paille coupée et humectée, vous devriez obtenir en hiver une moyenne de 70 lbs de lait par jour avec de bonnes vaches laitières de qualité moyenne. D.

Animaux enregistrés après l'exposition.

Les directeurs de la société d'agriculture de la paroisse de T., avaient

permis à un souscripteur d'exposer un mâle qui, d'après eux, avait toutes les marques de la race *bovine canadienne*, bien que n'ayant pas encore de certificat d'enregistrement, mais que le propriétaire devait faire enregistrer sous peu, (au moment où j'écris, le mâle a été enregistré comme canadien). Les directeurs l'ayant admis à l'exposition, afin d'encourager les animaux canadiens, demandent s'ils avaient le droit de le laisser concourir avec les mâles enregistrés. Il y a plainte de la part d'un souscripteur ayant un mâle enregistré. Les directeurs demandent aussi si un animal né dans les mois de novembre ou décembre peut concourir à l'exposition d'octobre l'année suivante dans la classe des animaux de l'année. A. D.

Réponse.—Il me semble que du moment que l'animal qui a pris le prix a pu obtenir un certificat d'enregistrement, la société ne saurait être inquiétée.

Quant aux animaux nés en novembre ou en décembre, et entrés dans la classe des animaux de l'année, l'automne suivant, cela ne me paraît pas régulier. Règle générale, l'année compte du 1er de janvier. Cependant, si un règlement antérieur de la société eût été fait disant positivement que les animaux nés entre deux expositions seront considérés comme des animaux de l'année, la question serait toute différente. Pour ma part, je ne ferai aucune objection à encourager les cultivateurs à élever des veaux après le 1er octobre ; ce serait une excellente pratique, et tout à fait favorable à la production du beurre l'hiver. D.

Conservation des patates—Remède contre la pourriture.

De ce temps-ci, les patates pourrissent énormément. Connaissez-vous un moyen pour arrêter la pourriture soit avant de les mettre en cave, soit pendant qu'elles y sont ?

Un ami me disait dernièrement que voyant toutes ses patates pourries et craignant de ne pouvoir en conserver pour ses semences, il les avait coupées en morceaux ou égermées (comme on dit ordinairement), il les avait fait sécher complètement pendant l'hiver, et qu'en mai et juin suivants, il avait semé ces germes ou morceaux de patates bien secs qui avaient tous poussé ; qu'il eut ainsi une récolte aussi bonne que si ses germes de patates avaient été à l'état naturel. J'ai peine à croire, mais c'est une expérience qui mérite d'être faite. Si vous aviez quelques renseignements à me donner sur ce sujet, je serais heureux de le faire connaître à notre cercle agricole dont je suis le président.

A. E. G., Témiscamingue.

Réponse.—Encaisser complètement les patates dans de la chaux fraîchement éteinte de manière que chaque patate soit entourée de chaux.

On peut essayer de couper les germes de patates en partie gâtées et conserver ces germes dans la chaux comme ci-haut, mais cette semence est déjà mauvaise et porte un germe de pourriture qui peut compromettre la récolte. Cette semence n'est donc nullement recommandable et n'est excusable que pour les cas très exceptionnels où il est impossible de faire mieux. D.

Colonisation.

LE NORD DU LAC ST-JEAN.

ADMIRABLE CHAMP DE COLONISATION.

Au mois d'octobre dernier, il nous a été donné de traverser le Lac St-Jean, grâce à l'obligeance de Monsieur B. A.

Scott, de Roberval, et de visiter un certain nombre de terres admirablement situées, à une heure et trois quarts (par bateau à vapeur) du terminus du chemin de fer, à Roberval. Affin de mieux renseigner nos lecteurs sur la valeur des terres de la région environnante, nous avons prié M. Boileau, registraire au département d'Agriculture et de Colonisation, d'y visiter le mieux possible le territoire propre à la colonisation. Voici le rapport très intéressant qu'il nous adresse :

Ne pourrait-on pas dire que le lac Saint-Jean est une mer intérieure et décerner le titre de fleuves aux nombreux cours d'eau qui y convergent de toutes parts ?

Cette vaste surface miroitante et plus qu'à demi circulaire, son gracieux périmètre, les plaines fertiles qui l'environnent, la douceur relative du climat, en un mot tout l'ensemble de cette magnifique région ne manque jamais d'apparaître au voyageur étonné comme une merveille, un don généreux de la nature.

Pour y arriver, il vous faudra, il est vrai, franchir une contrée rude et saccadée, âpre et sauvage, laquelle restera sauvage en dépit de la présence et des efforts de l'homme. Mais, au lac Saint-Jean, rien de tel, rien de sauvage, même dans les profondeurs inhabitées ; la physionomie toujours douce, souriante et sereine de ce singulier pays porte les signes de la prédestination.

Des paroisses canadiennes se sont déjà plus ou moins développées au sud, à l'est et à l'ouest du petit océan intérieur, le nord, le nord-est et le nord-ouest restant à coloniser. Cette dernière partie est de beaucoup la plus belle, la meilleure et la plus étendue.

Le pourtour du lac Saint-Jean serait une circonférence assez régulière sans une grande échancreure vers le nord-ouest, une espèce de golfe qui, de la pointe Bleue d'un côté, de la pointe à Savanne de l'autre, s'enfonçant profondément, puis intrant légèrement dans les terres, va à la rencontre de trois Ottawas majestueux qui lui apportent les eaux du septentrion : la Chamouchouane descendant du nord-ouest, la Mistassini venant du nord, la Péribonka coulant du nord-est. C'est à l'embouchure de cette dernière que se trouvent les terrains que vous m'avez chargé d'explorer.

II.

TERRES ET COURS D'EAU.—A quelques lieues de son embouchure, le cours de la Péribonka, faisant demi-tour à droite, ne se dirige plus, à partir de ce coude, que de l'est à l'ouest, presque parallèlement à la rive septentrionale du lac Saint-Jean, de manière à former une élégante presqu'île, longue d'à peu près 16 à 17 milles sur une largeur variant depuis un arpent, à l'extrémité inférieure, jusqu'à six ou sept milles, à l'autre bout. Cette péninsule constitue aujourd'hui le canton Taillon.

Puis, à son embouchure même, notre Péribonka boit les eaux d'une rivière moindre à laquelle elle donne son nom et qu'on appelle la Petite Péribonka. Et, comme cette cadette vient aussi du nord, mais directement, elle concourt, par sa jonction avec sa grande sœur, à former, à enserrer une autre terre, un carré plus ou moins régulier qu'elle borne à l'ouest, tandis que la rive droite de la grande Péribonka le limite à l'est et au sud. C'est ici, vis-à-vis Taillon situé sur la rive opposée, le canton Dalmas qui a une dizaine de milles de longueur sur une profondeur de neuf milles ; le plus beau canton, non seulement des comtés de Chicoutimi et du lac Saint-Jean, mais de toute la province. Sans la forêt, qui la recouvre, l'œil, d'un seul regard, pourrait en em-

brasser la surface entière, tant elle est plane et unie. La richesse de son terroir ne peut être surpassée, étant inépuisable ; tantôt terre jaune argileuse, tantôt terre franche, quelquefois forte, rarement sableuse, toujours granuleuse et friable, grasse et onctueuse, se pelotonnant sous la pression de la main. Le sol arable repose partout, immédiatement ou non, sur un insondable dépôt de glaise bleue ou argile marneuse. Tout le long de la (grande) Péribonka, les berges, généralement élevées de quinze à vingt pieds laissent voir cette argile bleue, cette marne dont les couches sédimentaires superposées plongent dans l'eau et sous les battures de sable qui tapissent le lit du fleuve.

Avec le même sous-sol, la couche arable est de meilleure qualité encore sur les bords de la Petite Péribonka dont les rives, quelquefois assez basses pour disparaître sous les crues du printemps, produisent abondamment, après le retrait des eaux, un excellent foin sauvage que les bestiaux du colon sauront apprécier.

La Morot, affluent de la Petite Péribonka, sort dans ou près la ligne de division entre le 2e et le 3e rang, après avoir coupé de biais les 3e, 4e, 5e, &c. rangs de ce canton qu'elle égoutte d'une manière complète, grâce à ses bifurcations, bras et ruisseaux qui se ramifient presque à l'infini et dont le réseau s'étend dans toutes les directions. Elle ne déborde jamais. Son lit est une conque d'argile massive que le courant a polie comme une glace et dont les bords inclinés se relèvent jusqu'à cinq, dix ou quinze pieds, se couronnant d'une épaisse couche de terre argilo-siliceuse, mélangée d'humus et de matières alluviales. On y contemple une végétation ravissante.

Notre canot a pu remonter cette petite rivière jusqu'à trois milles en profondeur et ainsi pénétrer au cœur même du canton. Voici les bois que nous avons vus : gros et grands bouleaux, mérisiers, ormes, frênes, épinettes, sapins, quelques pins, quelques cyprès, etc. Le sous-bois est fréquemment impénétrable : aulnes, gadelliers, grosseillers, vinaigriers, aliziers, bois d'ornignal, bois nain et toujours vert, houblon sauvage, etc., buissons touffus. Le foin sauvage croît au milieu de tout cela.

Outre la Morot et sa famille de collecteurs hydrauliques, d'autres petits cours d'eau aidant à égoutter Dalmas, il arrive que ce canton est si bien drainé que, malgré l'horizontalité de sa surface, on y rencontre très peu de ces savannes—terrains humides—que possède l'intérieur des autres cantons de la même région, presque aussi excellents quant à la qualité du sol, mais aussi plats sans être aussi bien favorisés de canaux naturels. Les deux seules savannes de Dalmas s'étendent, l'une vers les lots 42 et 43 du IIe rang, l'autre sur les lots ou partie des lots 7, 8, 9, et 10 du VIIIe rang. Elles sont faciles à assécher. Le sol s'y compose d'une couche de terre noire recouvrant une terre assez forte qui repose sur l'immense banc de glaise déjà mentionné.

Dans le IVe rang, non loin de la Morot, entre les lots 26 et 33, (si j'en crois les rapports des coureurs de bois à l'emploi de M. B. A. Scott) se déploie une prairie de castor mesurant à peu près deux milles carrés, où l'on peut faucher à pleins bras, un foin sauvage qui s'élève jusque sous les aisselles.

Les Ve, VIe, VIIe, et IXe rangs sont probablement ceux que le colon estimera davantage. Sa charrue y opérera partout en pleine terre franche, sans rencontrer le moindre obstacle ; et pas une roche, fut-ce la plus petite.

(A continuer.)